



DENNERLE

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 12.09.2016

modifié 12.09.2016 (F) Version 1.3

Osmose ReMineral+

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Osmose ReMineral+

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Appareil pour le rétablissement de la dureté

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

Dennerle GmbH

Kröpfer Strasse 17, D-66957 Vinningen / Germany

Téléphone +49 (0)6395-9107-400, Fax +49 (0)6395-9107-401

Internet www.dennerle.com

Service des renseignements

Dr. Carsten Gretenkord

Téléphone +49 (0)6395-9107-3616

Fax +49 (0)6395-9107-1616

E-mail (personne compétente):

c.gretenkord@dennerle.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Berlin / POISON CENTER BERLIN / in case of poisoning

Téléphone +49(0)30-30686 790

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et
catégories des risques

Consignes en
cas de danger

Méthode de classification

Eye Irrit. 2

H319

Consignes en cas de risques pour la santé

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07

Mot signal

Attention

Consignes en cas de risques pour la santé

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Consignes de sécurité

Généralités

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention**

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter un équipement de protection des yeux.

Réaction

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

non applicable

3.2. Mélanges**Description**

Mélange de différents sels

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
10035-04-8	233-140-8	chlorure de calcium dihydrate	25-30	Eye Irrit. 2, H319

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Retirer les lentilles de contact

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et demander l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.



SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Acide chlorhydrique (HCl)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Éviter le contact des yeux et de la peau

Prendre les mesures préventives habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

Équipes d'intervention

Éviter le contact des yeux et de la peau

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Évacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Éviter la formation de poussières.

Mesures générales de protection

Éviter d'inspirer la poussière.

Éviter de toucher avec les yeux.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, ouvrir et manipuler avec précaution.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**

Voir paragraphe 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Aucune information disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition**Protection respiratoire**

En présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin / filtre P2

Protection des mains

Non exigé

Protection des yeux

lunettes de protection

Autres mesures de protection

Non exigé

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****aspect**

poudre

Couleur

blanc

Odeur

inodore

Seuil olfactif

Aucune information disponible.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	6,8-7,2	20	10 g/l		dans de l'eau
Température d'ébullition/ plage d'ébullition	non déterminé				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	non applicable				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				

**DENNERLE**Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 12.09.2016

modifié 12.09.2016 (F) Version 1.3

Osmose ReMineral+

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation					Le produit n'est pas auto-inflammable.
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	non déterminé				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					solution limpide
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non applicable				

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Le produit est considéré non explosif

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux**Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Informations diverses

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion				Aucune donnée disponible
DL50 aiguë par contact avec la peau				Aucune donnée disponible
CL50 aiguë par inhalation				Aucune donnée disponible
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
Irritation des yeux	Irritant.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			
Sensibilisation des voies respiratoires	non sensibilisant			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène				pas mutagène
Tératogène				pas toxique pour la reproduction
Cancérigène				pas cancérogène

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

**DENNERLE**Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 12.09.2016

modifié 12.09.2016 (F) Version 1.3

Osmose ReMineral+**Constatations empiriques**

Contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Effets toxiques sur l'environnement**

Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson			Aucune donnée disponible
Daphnie			Aucune donnée disponible
Algues			Aucune donnée disponible
Bactéries			Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

pas de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Code déchets	Nom du déchet
07 06 99	déchets non spécifiés ailleurs
15 01 01	emballages en papier/carton
15 01 02	emballages en matières plastiques
15 01 03	emballages en bois
15 01 04	emballages métalliques
15 01 06	emballages en mélange
15 01 07	emballages en verre

Recommandations relatives au produit

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Produit de nettoyage recommandé

eau

**Remarques générales**

L'attribution du code de déchets s'effectue en conformité avec les règlements EAK liée à la branche et au procédé

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucune information disponible.			
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable			
Informations diverses relatives au transport Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.			

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucune information disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Abréviations et acronymes voir tableau sur le site www.euphrac.eu

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

La présente fiche de données de sécurité a été établie par: eska Ingenieurgesellschaft mbH - D-22767 Hamburg, Tél: +49 40-30 68 17 0, Email: service@eska.de

Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses e produits chimiques.

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.